

Tableau 3 Nomenclature des consultations <u>complexes</u> pour les pédiatres en France métropolitaine pour tous secteurs (au 1^{er} novembre 2023)			
Pathologie concernée	Code facturation À utiliser sur feuille de soins électronique	Code agrégé À utiliser sur une feuille de soins « papier »	Précisions
Consultation Obligatoire Enfant	COE 47,50 €	COE	Quel patient ? Valorise les 3 consultations obligatoires du nourrisson donnant lieu à certificat. Quand ? Au plus tard le 8^e jour suivant la naissance, au cours du 9^e mois ou du 10^e mois, et au cours du 24^e mois ou du 25^e mois de l'enfant. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs. Prise en charge à 100% Assurance maternité pour la 1^{re} semaine. Assurance maladie pour les deux autres.
1 ^{re} Consultation de santé sexuelle, de Contraception et de Prévention des maladies sexuellement transmissibles	CCP 47,50 €	CCP	Quel patient ? Jeunes filles et garçons jusqu'à 26 ans inclus. Comment ? Information sur méthodes contraceptives et sur MST. Conseille, prescrit et explique l'emploi de la méthode choisie et ses éventuelles interactions médicamenteuses. Conclusions dans le dossier patient. Le patient peut demander l'anonymat de sa facture. Le médecin devra alors utiliser le NIR Anonyme « contraception » : 2 55 55 55 CCC 042/XX (CCC étant le numéro de la caisse et XX la clé de contrôle) et indiquer la date de naissance réelle de l'assurée. Quand ? Possibilité de ne facturer qu'une seule fois / patient. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs. Prise en charge à 100% et en tiers payant.
Consultation Suivi Maternité	CSM 47,50 €	CCX	Quel patient ? Nouveau-né nécessitant un suivi spécifique. Quand ? Entre la sortie de maternité et le 28^e jour de vie. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.
Consultation Suivi Obésité	CSO 47,50 €	CCX	Quel patient ? Enfant en risque avéré d'obésité de 3 à 12 ans inclus, par le médecin traitant. Comment ? Entretien de l'enfant et de sa famille. Recherche d'éventuels signes de pathologie ou de comorbidité associés, de souffrance psychologique. Explique le diagnostic à la famille et propose la prise en charge qu'il coordonne. Inscrit les conclusions de cette consultation dans le dossier médical de l'enfant. Quand ? Possibilité de facturer 2 fois par an maximum. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.
Consultation à l'entrée du mineur dans le dispositif d'Aide Sociale l'Enfance	ASE 47,50 €	CCX	Quel patient ? Les patients mineurs. Comment ? Elle permet d'effectuer le bilan de santé et de prévention obligatoire prévu à l'entrée du mineur dans le dispositif de protection de l'enfance selon la loi du 14 mars 2016. Ce bilan permet de repérer les besoins en termes de prévention et de soins, qui sont inscrits dans le projet pour l'enfant (PPE). Cette consultation est réalisée par le médecin généraliste ou le pédiatre. Les conclusions et le code ASE sont inscrits dans le dossier médical de l'enfant. Quand ? A l'entrée dans le dispositif. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.
Consultation annuelle de Suivi de l'Enfant autiste	CSE 47,50 €	CCX	Quel patient ? Les enfants atteints d'autisme (TSA). Comment ? En lien avec les professionnels de deuxième ligne : - Réalise un examen somatique, sensoriel (vue, audition...) avec une évaluation clinique du comportement et de la relation de l'enfant, au regard du trouble du spectre de l'autisme (TSA) et des pathologies associées. - Réévalue et coordonne la prise en charge avec les autres professionnels de santé et les institutions médico-sociales assurant le suivi de l'enfant. - Conseille et informe les parents sur l'évolution de leur enfant. - Inscrit ses conclusions dans le carnet de santé de l'enfant. Quand ? Une seule fois par an. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.

Nomenclature des consultations très complexes pour les pédiatres en France métropolitaine pour tous secteurs (au 1^{er} novembre 2023)

Pathologie concernée	Code facturation À utiliser sur feuille de soins électronique	Code agrégé À utiliser sur une feuille de soins « papier »	Précisions
C onsultation de repérage des signes de T rouble du spectre de l'autisme, du neuro-développement, de la relation précoce mère- E nfant	CTE 60 €	CCE	Quel patient ? Enfant présentant des signes inhabituels du développement. Comment ? Réalisation d'un examen clinique approfondi et dépistage d'un trouble auditif ou visuel. Réalisation des tests de repérage adaptés à l'âge de l'enfant (cf. détails des tests à l'article 15.9 de la NGAP). Le médecin doit être en capacité de réaliser et interpréter les différents tests de repérage d'un trouble du spectre autistique (TSA) par le biais d'une formation spécifique. Le cas échéant, le médecin engage le parcours de bilan et d'intervention précoce et adresse la famille à la structure pluri-professionnelle de 2^e ligne chargée de le coordonner. Retour au médecin traitant. Quand ? Une consultation au plus par patient. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.
E nfant P athologie H andicap	EPH 60 €	CCE	Quel patient ? Enfant présentant une pathologie chronique grave ou un handicap neuro-sensoriel sévère nécessitant un suivi régulier. Comment ? Le suivi somatique, sensoriel et neuro-psychologique de l'enfant. Conseille et informe les parents sur l'évolution de la pathologie ou du handicap de l'enfant et sur le recours à une éventuelle prise en charge spécifique. Inscrit ses conclusions dans le carnet de santé de l'enfant. Quand ? Possibilité de facturer une fois/trimestre au plus/patient. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.
C onsultation G rand P rématuré (Mais pas que... NDLR)	CGP 60 €	CCE	Quel patient ? Enfant de moins de 7 ans, né grand-prématuré (≤ 32 SA) ou atteint d'une pathologie congénitale grave. Comment ? Suivi moteur, sensoriel et neuro-psychologique de l'enfant. Conseille et informe les parents sur l'évolution de leur enfant et sur le recours à une éventuelle prise en charge spécifique. Inscrit ses conclusion dans le carnet de santé de l'enfant. Retour médecin traitant. Quand ? Possibilité de facturer 2 fois au plus / patient / an, jusqu'à la veille des 7 ans de l'enfant. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.
R emplissage du certificat M édical du dossier MDPH	MPH 60 €	CCE	Quel patient ? Tout enfant nécessitant une reconnaissance MDPH, quelle que soit sa pathologie. Quand ? Lors du premier certificat MDPH. Cela s'applique également au passage de dossier entre ancien et nouveau médecin traitant ou entre un pédiatre et le nouveau médecin traitant (facturable par les deux médecins) pour les patients vivants avec un handicap sévère. Facturée à tarif opposable pour tous secteurs.